Paris, le 16 juin 2020

Les énergies renouvelables au service de la sécurité d'approvisionnement électrique l'hiver prochain

La ministre de la transition écologique et solidaire a communiqué le 11 juin sur le risque que pourrait courir le pays en matière d'approvisionnement électrique dans la période hivernale du fait d'une réduction de la disponibilité du parc nucléaire due à la crise sanitaire. Elisabeth BORNE demande à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en place des solutions pour limiter cette tension.

Les énergies renouvelables contribueront à réduire ce risque. En effet, ces formes d'énergie, électriques et thermiques, chez les particuliers et dans l'ensemble des territoires, apportent des solutions éprouvées au cœur de l'hiver pour soulager le réseau électrique.

Les EnR thermiques, centrales biomasse, géothermie, réseaux de chaleur, chauffage au bois domestique, soulagent, au cœur de l'hiver, le réseau électrique en période de forte demande.

Afin d'accompagner le développement de la chaleur renouvelable dans le secteur résidentiel, le SER rappelle quelques-unes des propositions qu'il a présentées dans son plan de relance* : élargir le périmètre du CITE forfaitaire à l'ensemble de la population (y compris aux déciles 9 et 10) afin d'accélérer la pénétration des EnR dans le bâtiment, mettre en place une règlementation RE2020, qui inclut une obligation de chaleur renouvelable ambitieuse et contraignante, obliger l'Etat et les collectivités locales à raccorder leurs bâtiments se situant dans le périmètre des réseaux de chaleur ou de froid vertueux.

De leur côté, les EnR électriques, en particulier l'éolien, dont la production est plus abondante en hiver- il a couvert plus de 10% de la consommation électrique l'hiver dernier - et l'hydroélectricité, qui peut mettre au service du réseau très rapidement des milliers de MW heure, jouent un rôle de plus en plus important dans le mix électrique national.

« Cette diversification du mix énergétique renforce déjà la résilience du système électrique français qui doit s'accroître dans les années qui viennent », rappelle Jean-Louis BAL, Président du SER.

*Pour télécharger le Plan de relance, cliquez ici

Contact presse:

Françoise JOUET francoise.jouet@enr.fr 01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.